commune de BONNAY
Écrin de Nature

Réunion du conseil municipal du 4 février à 18h 30

Présents : Gilles ORY, Pascal DIMANCHE, Agnès RAGOT, Bruno CATTENOZ, Patrick VUILLIER, Gérard BAULIEU, Laetitia PETITJEAN, Olivier CHEGNION, Didier MOREAU
Absents excusés : Jean-Philippe MILLE (procuration à Gilles Ory), Catherine POLETTI-COTTON (procuration à Agnès Ragot), Pascal JANUEL (procuration à Gilles Ory), Blandine EBRARD (procuration à Laëtitia Petitjean) Alan BLANCHOU (procuration à Patrick Vuillier), Stéphane MAGNIN (procuration à Pascal Dimanche).

ORDRE DU JOUR

Lotissement « Les Aulnes » point de situation
Site internet : Choix du prestataire suite réunion 20 décembre 2021
RIFSEEP mise en place
Reversement par le SYDED de la taxe d'électricité
Divers

1) Lotissement « Les Aulnes » point de situation

M. le maire présente au conseil municipal le point de situation du lotissement « Les Aulnes » (5 parcelles) et de la parcelle attenante. Il précise :
-qu'un avenant au permis d'aménager doit être déposé pour traiter la gestion des eaux pluviales compte-tenu de l'imperméabilité du sol et suite au protocole de Grand Besançon Métropole,
-que le piquetage voirie a été réalisé par le cabinet de géomètre JAMEY,
- que l'entreprise DESSET a réalisé les travaux primaires de voirie et la pose des réseaux humides (eaux potable et pluviale, assainissement),
-que l'entreprise SOBECA mandatée par ENEDIS et GRDF interviendra pour les travaux hors lotissement.
Après délibération, le conseil municipal vote :
-le règlement de lotissement,
-décide de vendre les lots et la parcelle attenante au prix de 100 €/m2 T.T.C.
Ce lotissement et cette parcelle sont assujettis à la TVA, la commune devra s'acquitter de la TVA à la marge (20%).
Pour : 15

2) Site internet

Présentation lors du CM du 20 décembre 2021.Le forfait WOOPLUS de 932,40 € ht soit 1119 € ttc proposé par WOOPLE doit être considéré pour les 3 ans et non pour une année. Dès lors la proposition de ce prestataire est de : 4346,88 € ttc pour 3 années soit 3477,50 € ht soit 1159,16 €/an. Compte-tenu du faible écart entre les propositions, le conseil municipal retient l'offre mieux-disante à savoir celle de la société WOOPLE pour le montant mentionné supra. Pour : 15

3)RIFSEEP : mise en place

Suite à la réunion du conseil municipal du 20 décembre 2021, le conseil municipal :
- confirme la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel),
-valide les cadres d'emplois concernés et leur répartition dans les différents groupes de fonctions,
-approuve les critères professionnels contenus dans la délibération présentée,

-se positionne sur les simulations affectées aux agents
Pour : 15

4) Reversement part taxe sur l'électricité par le SYDED

Considérant les décisions du SYDED et conformément aux dispositions prévues au dernier alinéa de l'article L.5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide :
-D'accepter le reversement par le SYDED à la commune, d'une fraction égale à 25 % du montant de Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) perçue sur le territoire de la commune, et ce à compter du 1er janvier 2023.
Pour : 15

5) Divers

-Acceptation d'un don (cuve à lait en cuivre) à la mairie, propriété des descendants de Marcellin ANDREY, créateur de la laiterie puis de son fils Léon et sa petite fille Colette. Le conseil municipal s'engage à conserver ce bien et le valoriser au sein de la commune.

- Travaux d'amélioration du confort de l'atelier communal à destination de l'employé communal. Ce dernier se charge de la construction d'un local « pièce de vie » accueillant notamment une cabine de douche et un espace déjeuner.

-Travaux d'amélioration de l'accès aux ouvertures de l'atelier communal. Pose d'une largeur d'enrobé de 3 mètres de large et de bordures canalisant les eaux pluviales.

-Confection d'une dalle pour accueillir les conteneurs à verre. Déplacement de ces conteneurs suite aux dépôts de déchets en tous genres sur le site actuel.

-Validation adresses :

-16B rue des Ecoles
-4 a, b, c, d, e rue Saint-Lazare
Pour : 15